

La fin des dictatures occidentales et l'essor de la multipolarité souveraine

Par Frank , 5 mai 2026



Dans une récente conversation sur Dialogue Works, l'ancien colonel de l'armée suisse et analyste du renseignement Jacques Baud a rejoint l'animateur Nima Alkhorshid pour une discussion approfondie sur la transformation des structures de pouvoir mondiales. Leur échange offre une articulation cristalline d'une thèse de plus en plus reprise par les penseurs stratégiques du monde entier : l'ère de la domination occidentale unipolaire est terminée, non par déclaration, mais par l'ascension irréversible d'États souverains et techniquement capables qui refusent d'être contraints.

Cet article analyse les arguments de Baud, les contextualise dans le cadre intellectuel plus large du concept d'ordre mondial « multi-nodal » de l'ambassadeur Chas Freeman, et complète la discussion avec des sources vérifiées sur les dimensions juridiques, historiques et stratégiques de ce profond changement géopolitique.

Le colonel Jacques Baud est actuellement soumis à des sanctions de l'UE (décembre 2025) qui incluent un gel des avoirs et une interdiction de voyage dans l'espace Schengen. En tant que résident de Bruxelles ayant des liens financiers avec la Suisse, ces mesures ont restreint son accès aux fonds et sa liberté de mouvement, une dimension personnelle qui souligne la dynamique même de contrainte administrative analysée ci-dessous.

I. Le Monde « Multinormal » : L'Interconnexion Plutôt que la Domination

Baud ouvre avec un concept attribué à l'ambassadeur Chas Freeman : nous nous dirigeons vers un monde « multinormal » ou, plus précisément, multi-nodal. Dans cette architecture, le pouvoir n'est pas une simple hiérarchie avec un seul sommet, mais un réseau complexe et tridimensionnel de nœuds interdépendants, États, blocs régionaux, zones économiques, chacun ayant des capacités et des sphères d'influence distinctes.

« Vous ne voyez pas tant de domination militaire ou d'une manière ou d'une autre économique parce qu'ils sont tous connectés les uns aux autres. Ils ont besoin les uns des autres. Au lieu de s'affronter, ils travaillent ensemble. »

Ce n'est pas une pensée souhaitable idéaliste, mais une description de la réalité matérielle. La relation sino-américaine est l'exemple paradigmatique : la rivalité stratégique coexiste avec des liens commerciaux profonds. Cette complexité défie le récit simpliste « démocratie contre autocratie » qui a dominé le discours de politique étrangère occidentale pendant des décennies. La conséquence est une contrainte fondamentale sur la projection de puissance traditionnelle. Comme le note Baud, « une superpuissance comme les États-Unis n'est pas en mesure d'imposer ses termes militairement à un pays comme l'Iran. » Ce n'est pas simplement une observation tactique, mais structurelle : dans un monde en réseau, la supériorité militaire ne se traduit pas automatiquement par une conformité politique lorsque l'État cible possède un levier asymétrique, des alliances régionales et la capacité d'imposer une défaite.

II. Le Détour de Trente Ans : Comment l'Hubris Post-11 Septembre a Sape l'« Ordre Fondé sur des Règles »

La critique la plus percutante de Baud vise la période suivant les attentats du 11 septembre. Il soutient que les attentats, bien que tragiques, ont été mal caractérisés comme une assault sur les valeurs universelles plutôt que comme une réponse spécifique aux actions antérieures de la politique étrangère américaine, une distinction aux conséquences politiques profondes.

« Le 11 septembre était déjà le résultat du mauvais comportement des États-Unis. C'était une attaque contre les États-Unis parce qu'ils s'étaient mal comportés auparavant. Point final. »



Cette perspective trouve un soutien dans les analyses rétrospectives de l'ère post-11 septembre. L'historienne Emma Sky note que les États-Unis, dans leur « chasse obsessionnelle aux terroristes », ont sapé les libertés civiles et les droits de l'homme mêmes qu'ils prétendaient défendre, ternissant leur réputation de porte-étendard et de défenseur mondial de la démocratie et de la liberté. L'invasion de l'Irak en 2003, lancée sans autorisation explicite du Conseil de sécurité de l'ONU et basée sur des renseignements erronés, a été déclarée illégale par le secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan.

Les conséquences stratégiques ont été catastrophiques et en cascade :

- Destruction de l'État : La dissolution de l'appareil étatique irakien a conduit à la guerre civile, à la montée d'al-Qaïda en Irak, et finalement à l'État islamique. Des centaines de milliers de personnes sont mortes ; des millions ont été déplacées.
- Changement de Puissance Régionale : La destitution de Saddam Hussein, un rempart laïc contre l'influence perse, a involontairement renforcé l'Iran, modifiant l'équilibre des puissances au Moyen-Orient.
- Pressions Migratoires : La destruction de sociétés et de régions a créé des conditions où « les gens migrent vers l'Europe », générant des défis politiques et sociaux qui continuent de façonner la politique européenne.
- Coûts d'Opportunité : Des billions dépensés dans des « guerres totalement inutiles » ont été détournés de l'investissement intérieur, des infrastructures et du développement technologique—domaines où des États rivaux comme la Chine ont concentré leurs ressources.

L'échec fondamental, soutient Baud, était la réticence de l'Occident à exercer une amitié critique : « l'Occident n'a jamais eu le courage de dire aux Américains, eh bien les gars, vous êtes sur la mauvaise voie. » Cet alignement non critique, soutient-il, était un choix politique, pas un impératif moral.

III. La Souveraineté comme Nouvelle Frontière : Le Cas de l'Enrichissement d'Uranium de l'Iran

La discussion se tourne ensuite vers une illustration concrète du nouveau paradigme : le programme nucléaire iranien. Baud fait une distinction juridique et philosophique cruciale :

« Le problème n'est pas l'enrichissement de l'uranium en tant que tel. Le problème est que la capacité d'enrichir l'uranium est un droit souverain. » Cette position est fondée sur le droit international. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que l'Iran a rejoint en 1970, reconnaît explicitement « le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. »

La résistance de l'Occident, suggère Baud, ne découle pas de technicalités juridiques, mais d'un malaise plus profond avec le principe d'égalité souveraine. Pendant des siècles, l'Europe, et plus tard les États-Unis, ont opéré à partir d'un paradigme où « le reste était sous-développé », un cadrage qui refusait implicitement aux autres civilisations le droit à un avancement technologique et économique autodéterminé.

« Nous n'avons jamais réalisé que ces pays ont, en fait, les mêmes droits que nous en Europe. Ces pays qui ont fait beaucoup d'efforts pour s'élever au niveau des pays occidentaux, ils disent, eh bien, nous sommes aussi des puissances. » L'Iran, la Chine, la Russie, et de plus en plus l'Inde, ont investi dans la capacité technologique indigène en partie à cause des sanctions occidentales et des restrictions commerciales. Cette « innovation forcée » a produit des capacités qui remettent maintenant en question les hypothèses occidentales de supériorité en ingénierie, en infrastructure numérique et en autonomie stratégique.

IV. L'Obsolescence de la Diplomatie de la Canonnière : De la Contrainte à la Négociation

Ici, Baud introduit la métaphore centrale de sa critique : la diplomatie de la canonnière. Historiquement, cela faisait référence à l'utilisation de la puissance navale pour contraindre les États plus faibles à se conformer, une caractéristique de l'impérialisme du XIXe siècle.

« La relation jusqu'à présent entre le monde occidental et le reste du monde a toujours été, si vous ne faites pas ce que nous voulons, alors nous vous bombardons. C'est exactement ce que fait Trump aujourd'hui. Et quand nous disons Trump, nous pourrions dire Macron, nous pourrions dire Keir Starmer. »

Le point critique est que ce modèle échoue. La diplomatie moderne de la canonnière a évolué vers une boîte à outils hybride : sanctions, opérations cybernétiques, isolement diplomatique et signalisation militaire limitée. Pourtant, comme le démontrent les cas de l'Iran et de la Russie, ces outils ne garantissent plus la conformité. Les sanctions peuvent favoriser la résilience et des réseaux économiques alternatifs ; les menaces militaires contre des États dotés de l'arme nucléaire ou ancrés régionalement risquent une escalade catastrophique.

L'avertissement de Baud est sans équivoque : « si vous nous bombardez, nous vous bombarderons. Et cela commence à être une contre-révolution. » Ce n'est pas une menace de guerre symétrique, mais une affirmation de dissuasion et de la capacité d'imposer des coûts inacceptables. L'Occident, habitué à opérer en toute impunité, fait maintenant face à des « territoires inexplorés » où des États autrefois subordonnés peuvent dire : « non, nous ne le faisons pas. Si vous voulez cela de nous, parlez-nous. » Ce changement reflète une crise plus large de la diplomatie occidentale.

V. Le Coût Personnel de la Dissidence : Les Sanctions comme Contrainte Politique Moderne

L'analyse de Baud prend une résonance personnelle profonde lorsqu'elle est examinée à la lumière de sa propre situation. En décembre 2025, l'Union européenne l'a désigné pour des sanctions dans le cadre de son régime « actions déstabilisatrices de la Russie », l'accusant de « mettre en œuvre ou soutenir des actions ou politiques attribuables au Gouvernement de la Fédération de Russie qui portent atteinte à la stabilité ou à la sécurité dans un pays tiers (Ukraine) ou la menacent en s'engageant dans l'utilisation de la manipulation de l'information et de l'ingérence. »

Les implications plus larges restent frappantes : un individu a été soumis à des mesures économiquement paralysantes sur la base d'une désignation exécutive seule, sans inculpation, procès ou contrôle judiciaire. Cette dimension personnelle souligne la thèse centrale de Baud : la dépendance de l'Occident aux instruments de contrainte, qu'ils soient militaires, économiques ou administratifs, reflète non pas la force, mais une incapacité à engager des égaux souverains par le dialogue. Lorsque les voix dissidentes sont réduites au silence non par le débat, mais par l'étranglement financier et les restrictions de mouvement, la prétention de défendre un « ordre fondé sur des règles » sonne creux.

Liberté d'Expression dans l'UE : Où se Trace la Ligne ?



La dimension la plus controversée de l'affaire Baud concerne la

liberté d'expression. L'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE garantit le droit d'« avoir des opinions et de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques. » Le Conseil de l'Europe a explicitement averti que « les sanctions pénales [pour la parole] risquent de réduire au silence les voix qui sont critiques, dissidentes ou simplement impopulaires—des voix qui sont essentielles dans une démocratie saine et pluraliste. »

Pourtant, le cadre de sanctions de l'UE n'exige pas de condamnation pénale. La désignation peut reposer sur des constatations administratives de « manipulation de l'information » ou de « soutien à des actions déstabilisatrices »—des catégories qui sont intrinsèquement interprétatives et politiquement chargées.

Cela soulève des questions profondes :

- Qui définit la « propagande » ? À une époque de récits contestés, le pouvoir exécutif possède-t-il l'autorité épistémique pour désigner la dissidence analytique comme désinformation ?
- Quel est le seuil de « soutien » ? Publier une analyse qui s'aligne sur la perspective d'un gouvernement étranger constitue-t-il un soutien actionable, ou est-ce un commentaire protégé ?
- Comment les droits concurrents sont-ils équilibrés ? L'UE cherche à protéger l'intégrité démocratique et la sécurité tout en défendant la liberté d'expression.

Mais lorsque des sanctions administratives sont utilisées pour pénaliser la parole, l'équilibre peut pencher vers la répression. Les récentes orientations du Conseil de l'Europe exhortent les États membres à « limiter l'utilisation du droit pénal pour restreindre la liberté d'expression » et à veiller à ce que toute restriction soit « nécessaire dans une société démocratique » et proportionnée. Les sanctions administratives qui imposent une mort civile, gèlent les avoirs, restreignent les mouvements, criminalisent les relations économiques, dépassent probablement ce seuil, en particulier lorsqu'elles sont appliquées sans contrôle judiciaire.

VI. Le Déficit de Leadership : Pourquoi l'Occident a du Mal à S'Adapter

Baud conclut par une évaluation sobre de la capacité politique occidentale. Il exprime peu d'espoir pour l'administration Trump et sa déception envers les dirigeants européens, qu'il décrit comme « aussi puérils que Donald Trump. » Le défi fondamental est cognitif et stratégique : les gouvernements occidentaux doivent « réaliser que l'équilibre des forces change dans le monde » et développer « des mots différents » et « des outils différents » pour l'engagement.

Cela nécessite :

1. Reconnaître la Parité Stratégique : Accepter que d'autres civilisations possèdent

des intérêts légitimes, des capacités avancées et le droit à la prise de décision souveraine.

2. Raviver une Diplomatie Authentique : Aller au-delà des mesures coercitives vers une négociation patiente et empathique fondée sur l'intérêt mutuel—un principe résumé dans le concept chinois de zhī jǐ zhī bǐ (« se connaître soi-même et connaître son adversaire »).

3. Protéger le Pluralisme à la Maison : Veiller à ce que les institutions nationales préservent un espace pour l'analyse dissidente, même lorsqu'elle est inconvenante, plutôt que de recourir à des sanctions administratives qui contournent les garanties judiciaires.

4. Investir dans le Renouveau National : Reconnaître que l'influence mondiale ne découle pas seulement de la puissance militaire, mais de la vitalité économique, de l'innovation technologique et de la cohésion sociale—domaines où les nations occidentales font face à des défis importants.

L'alternative, implique Baud, est un déclin continu : un Occident qui s'accroche à des modes de contrainte obsolètes tandis que le reste du monde construit les réseaux, les technologies et les institutions qui définiront le XXI^e siècle.

Conclusion : Vers une Diplomatie du Respect Mutuel

L'analyse du colonel Jacques Baud, amplifiée par le cadre conceptuel de Chas Freeman et soutenue par l'érudition historique et juridique, présente un cas convaincant pour un recalibrage fondamental de la politique étrangère occidentale. Le monde multi-nodal émergent n'est pas une menace à gérer par l'endiguement, mais une réalité à engager par le respect, le dialogue et la reconnaissance des intérêts partagés.

Le choix n'est pas entre la domination et la soumission, mais entre une diplomatie de la contrainte et une diplomatie de la coopération. Alors que les nations de Téhéran à Pékin en passant par New Delhi affirment leurs droits souverains et leur prouesse technologique, la question pour les capitales occidentales est de savoir si elles peuvent évoluer au-delà de la mentalité de la canonnière, y compris ses variantes administratives modernes. L'avenir de la stabilité mondiale—et de la pertinence même de l'Occident—peut dépendre de la réponse.

Pour aller plus loin :

- Freeman, Chas W., Jr. "Surviving the World Order to Come." chasfreeman.net, juillet 2024.
- Joyner, Daniel H. Iran's Nuclear Program and International Law. University of Alabama Press, 2015.
- Sky, Emma. "How US policy failure post-9/11 undermined international order." Engelsberg Ideas, décembre 2021.
- Kurbalija, Jovan. "Monroe Doctrine and Gunboat diplomacy 2.0." DiploFoundation, octobre 2025.
- EU Sanctions Tracker. "Jacques BAUD – Subject ID 180245." data.europa.eu, 2025.
- Swissinfo. "Sanctioned former Swiss intelligence officer granted humanitarian exemption." février 2026.
- Lapavitsas, Costas. "Jacques Baud and the Demise of the EU as a Liberal Project." Brave New Europe, décembre 2025.
- Council of Europe. "Limiting the use of criminal law to restrict freedom of expression." septembre 2025. coe.int

Avertissement : Les sources sont citées pour vérification et recherche approfondie. L'inclusion des circonstances personnelles de Jacques Baud vise à contextualiser son analyse, non à juger du bien-fondé des sanctions imposées contre lui.